

“ hommes, *indépendamment* de leur foi, pour des motifs qui peuvent animer tous les hommes aimant la justice, la liberté et la tolérance.”

Voilà qui est clair, M. Laurier, dans sa vie privée, est catholique et français d'origine ; mais dans sa vie publique, comme député, comme chef de parti, il n'est ni catholique, ni protestant, ni même dépendant des enseignements de la foi.

Telle est sa théorie ou sa thèse en fait de doctrine religieuse ou sociale ; *catholique dans sa vie privée, et rationaliste ou libéral dans sa vie publique.*

Voici maintenant l'application de cette doctrine dans la pratique, ou l'hypothèse, au sujet de la question scolaire du Manitoba, question religieuse et sociale au premier chef, puisque l'enfant deviendra ce que l'éducation l'aura fait : croyant, indifférent ou infidèle.

“ Je vous ai fait connaître mes opinions en ce qui concerne ce bill (le projet de la loi réparatrice.) Je sais, je l'admets, que ce gouvernement possède le pouvoir d'intervenir ; que ce parlement possède aussi le pouvoir d'intervenir ; mais ce pouvoir ne devrait être exercé que lorsque tous les faits se rapportant à la question auront été examinés par voie d'enquête, et que l'on aura épuisé tous les moyens de conciliation.

“ Nourrissant ces opinions, je propose que le bill ne soit pas lu maintenant une deuxième fois, mais que la deuxième lecture en soit renvoyée à six mois.”

Ce renvoi pur et simple du bill à six mois, sans aucun amendement, ni d'enquête, ni de modification, ni de conciliation, implique le rejet absolu du *principe d'une loi réparatrice*. Telle est l'opinion officielle de M. Laurier sur cette grave question scolaire manitobaine. Ni la demande des Evêques de la Confédération canadienne réclamant la justice due à cette minorité, ni le jugement de la Reine constatant la violation des droits de cette minorité et ordonnant de réparer les torts et les dommages qui s'en sont suivis, ni les efforts du gouvernement fédéral pour faire respecter la constitution qui garantit les droits méconnus ne peuvent en rien influencer le vote *libéral et rationaliste* de M. Laurier.

Le chef libéral affirme encore d'une manière plus explicite son rationalisme libéral sur ce sujet, dans une assemblée politique tenue le 18 mai 1896, à Westmount : “ Longtemps avant de prendre la direction du parti libéral, dit-il, j'ai résolu que durant toute ma carrière, je ne serais influencé ni par la religion, ni par la nationalité, ni par les croyances religieuses ; mais qu'une seule chose m'influencerait, c'est le Canada, le Canada seul ! ”